



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable

Rapport annuel 2024-2025



Table des matières

03 Mot du président du conseil d'administration

04 Mot du directeur général

06 Conseil d'administration

07 Équipe

09 Le FAQDD

13 Créneau d'expertise n°1 - Intégration du développement durable

14 Fonds Écoleader

17 Écoemballage+

19 Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore

20 Programme de modernisation des équipements de récupération des contenants consignés

21 Créneau n°2 - Mobilisation collective et innovation sonore

22 Accélérateur de la transition écologique

23 Action-Climat Québec

25 Destination durable et action concertée

26 Une offre d'accompagnement renouvelée

26 Accompagnement pré-dépôt

27 Accompagnement durant la réalisation des projets

28 Créneau d'expertise n°3 - Soutien sur mesure aux organisations publiques

29 Perspectives 2025-2026

30 États financiers

Mot du président du conseil d'administration

Voici venu le moment de faire le bilan d'une autre année d'engagement et d'impact, mais pas n'importe laquelle : le FAQDD vient de franchir le cap des 25 ans d'existence. L'occasion est donc tout indiquée pour exprimer ma reconnaissance et mes félicitations à toutes les personnes qui ont œuvré en son sein depuis 2000. Qu'ils aient offert leur temps au conseil d'administration ou mis leur talent au service de l'équipe permanente, ces personnes ont contribué à construire l'organisation solide et unique que l'on connaît aujourd'hui.

Sous le leadership de notre directeur général, Nicolas Girard, le FAQDD s'est une fois de plus affirmé cette année comme un acteur incontournable de l'écosystème québécois. L'organisation se distingue non seulement par sa rigueur et son efficacité dans la gestion de programmes de financement, mais aussi par la qualité de son accompagnement auprès des décideurs et des intervenants sur le terrain. En effet, ces derniers profitent aujourd'hui de services-conseils, de formations ciblées et d'un appui stratégique dans la conceptualisation et le déploiement de leurs initiatives, que ce soit au sein d'une municipalité, d'un ministère ou d'une institution. Le FAQDD est un partenaire de choix à toutes les étapes de la mise en œuvre du développement durable et de la protection de l'environnement. En lisant ce rapport annuel, vous pourrez prendre la mesure de l'ampleur des résultats et des retombées générés en 2024-2025.



Permettez-moi de saluer la contribution de Mme Emmanuelle Géhin, PDG de RECYC-QUÉBEC, sur le conseil d'administration jusqu'en mars dernier. Je tiens également à remercier M. Michel Brutti qui a siégé au conseil durant 10 ans avant de nous quitter en 2024. Ce fut un plaisir et un honneur de vous côtoyer au sein de l'organisation.

Dans un contexte où la tentation de repousser la transition socioécologique se fait sentir au quotidien, le FAQDD démontre année après année qu'il est possible, au contraire, d'en accélérer la mise en œuvre en travaillant de pair avec les acteurs de la société civile. Pour le bien commun, je souhaite au FAQDD encore 25 années de succès et d'impact!

Vincent Moreau
Président du conseil d'administration

Mot du directeur général

C'est avec une double fierté que je m'adresse à vous en ces pages. La première, c'est de constater tout le travail accompli au cours de l'année financière 2024-2025 pour poursuivre le développement de l'organisation et de ses mandats. La seconde, c'est d'avoir le privilège de diriger une organisation qui célébrera son 25e anniversaire au cours de la prochaine année.

En effet, le FAQDD a été officiellement créé en mars 2000. D'un fonds destiné à être éphémère à l'organisation respectée qu'il est devenu, le FAQDD a su s'adapter et saisir les occasions, tout en demeurant rigoureux et unique. Cette année nous permettra d'ailleurs de revisiter l'historique de l'organisation et des initiatives qu'elle a soutenues à travers les années. Ce sera le moment idéal pour rappeler le rôle historique que nous avons eu le privilège de jouer dans la mise en application du développement durable au Québec, et ce, dans toutes les sphères de la société.

Il n'en demeure pas moins qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, et la croissance des dernières années en témoigne. C'est pourquoi je tiens à souligner le travail colossal accompli par les professionnels dévoués qui forment l'équipe du FAQDD. C'est grâce à leur professionnalisme, à leur engagement et à la constance de leurs efforts que nous avons pu accueillir et livrer de nouveaux mandats stimulants encore cette année dans un contexte où la pression est forte et les échéanciers souvent très serrés.

Parmi ces réalisations, notons le lancement du Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore que nous a confié le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Aussi, deux nouveaux appels de propositions ont été tenus pour Action-Climat Québec avec un succès de participation retentissant, démontrant à quel point les acteurs de la société civile sont mobilisés autour de la lutte contre les changements climatiques au Québec. Un nouvel appel de projets a également été réalisé avec succès pour l'Accélérateur de la transition écologique en collaboration avec la Ville de Québec et le Fonds du Grand Mouvement Desjardins.

Également, la dernière année nous a encore permis de constater à quel point le Fonds Écoleader est un outil incroyable pour aider les entreprises dans leurs démarches d'écoresponsabilité en leur fournissant de l'accompagnement, des outils et du financement.

Nous tenons d'ailleurs à remercier Développement économique Canada pour les régions du Québec qui a investi pour bonifier l'enveloppe de soutien et ainsi aider les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres. Cette enveloppe spécifique de 7,5 M\$ est disponible jusqu'en 2027.

Sur le plan opérationnel, nous avons poursuivi et amorcé de nouveaux chantiers nous permettant de mieux assumer notre nouvelle échelle opérationnelle. Ainsi, nous avons poursuivi l'automatisation de nos processus, migré vers un nouveau logiciel comptable et implanté les bases d'un système de gestion de la qualité.

Le FAQDD a donc clôturé l'exercice 2024-2025 avec la certitude du devoir accompli, une solidité organisationnelle accrue et une motivation renouvelée à embrasser la suite. Par ailleurs, cette suite sera judicieusement réfléchie, car nous venons d'entamer le cheminement qui nous conduira à une toute nouvelle planification stratégique en cours d'année. Je suis particulièrement enthousiaste à l'idée d'amorcer cette réflexion qui nous permettra d'affiner nos priorités pour les prochaines années.

Enfin, merci à toute l'équipe et aux membres du conseil d'administration pour leur engagement envers le FAQDD et sa mission.

Bonne lecture!

Nicolas Girard
Directeur général



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable

Pour concevoir cette signature visuelle, nous avons joué avec les éléments du logo pour créer une forme plus aérienne, plus ascendante, comme un bouquet de ballons ou une gerbe qui éclot. Nous voulions traduire l'idée de célébration, mais également de transformation, d'évolution et d'ouverture sur l'avenir!

Conseil d'administration

PRÉSIDENT

Vincent Moreau

Directeur général
Fonds Climat du Grand Montréal

VICE-PRÉSIDENTE

Emmanuelle Géhin

Présidente-directrice générale
RECYC-QUÉBEC

ADMINISTRATEURS(TRICES)

Béatrice Alain

Directrice générale
Chantier de l'économie sociale

Alain Desjardins

Directeur général
Ville de Candiac

Stéphane Drouin

Président-directeur général
Ange Québec

Olivier Dulude

Directeur adjoint des affaires publiques
et législatives au Conseil Patronal
de l'environnement du Québec (CPEQ)

Nathalie Villemure

Directrice générale
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

TRÉSORIÈRE

Nathalie Drapeau

Directrice générale
Régie intermunicipale de traitement des
matières résiduelles de la Gaspésie

SECRÉTAIRE

Martin Thiboutot

Avocat-entrepreneur
Delegatus

Équipe

DIRECTION GÉNÉRALE

Nicolas Girard
Directeur général

Estelle Gaudet-Meyer
Directrice de l'administration
et des opérations

Amélie St-Laurent Samuel
Directrice générale adjointe et affaires publiques

Geneviève Caron
Directrice des communications

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ENTREPRISE

Claudine Ségui
Coordonnatrice

Mariève De Beaumont-Blouin
Conseillère principale en pratiques
d'affaires écoresponsables et
technologies propres

Noura Drouin
Analyste en développement durable

Frédéric Girard
Conseiller aux programmes

Charles Giroux
Conseiller aux programmes

Sophie Labonté
Analyste en développement durable

Jeanne Lerebourg
Analyste en développement durable

Inès Mercier
Analyste en développement durable

Ali Sakka
Analyste en développement durable

Charles Zinser
Analyste en développement durable

ADMINISTRATION

Oussama Ezzarzour
Responsable financier
et comptable

Roxanne Savaria
Technicienne comptable

Marie-Christine Béland
Agente administrative

Sophie Le Grand
Responsable qualité

MOBILISATION COLLECTIVE ET INNOVATION SOCIALE

Geneviève Rodrigue

Coordonnatrice

Gabrielle Émond

Chargée de programmes

Marie-Andrée Asselin

Conseillère en mobilisation collective
et innovation sociale

Claudia Laviolette

Conseillère en mobilisation collective
et innovation sociale

Manon Couture

Conseillère en mobilisation collective
et innovation sociale

Alice Lopez

Chargée de programmes

Marie-Hélène Dubé

Conseillère en mobilisation collective
et innovation sociale

Chantal Molloy

Conseillère en mobilisation collective
et innovation sociale

COMMUNICATIONS

Sarah Vertefeuille

Conseillère principale
en communication

Étienne Richard

Agent de communication
graphique et numérique

Le FAQDD : 25 ans d'impact en développement durable au Québec

Le 24 mars 2000, le FAQDD était inscrit au Registraire des entreprises du Québec. Quelques jours plus tard, un décret était publié pour officialiser le versement de 45 M\$ à l'organisation en lui confiant le mandat de

« contribuer, par son soutien financier, à la réalisation de travaux d'études, d'analyses et de recherches dans le domaine de l'environnement ainsi que de contribuer au financement de travaux de construction, d'amélioration, de réfection d'infrastructures à vocation écologique ».

(Gazette officielle du Québec, 19 avril 2000)

Les années ont passé, la mission du FAQDD s'est transformée et son impact n'a cessé de marquer le Québec. Aujourd'hui, l'organisation s'appuie sur son expertise unique et sur son intégration à de nombreux réseaux pour offrir ses services à des partenaires prestigieux. Que ce soit en soutenant financièrement, en accompagnant ou en mesurant l'impact de centaines de projets, le FAQDD poursuit son action structurante.

Des retombées concrètes pour les entreprises et les organisations d'ici

+ 5 000 
entreprises
et organisations
financées

+ 152 M\$ 
remis en
aide financière

+ 2 760 
projets
soutenus



Le FAQDD : un partenaire de choix

Nous travaillons en collaboration avec différents partenaires publics et privés afin de proposer des solutions innovantes aux enjeux d'intégration du développement durable au Québec.

Ces organisations nous confient des mandats pour développer, cocréer ou encore opérationnaliser des projets structurants avec rigueur et agilité.

Ils nous ont fait confiance cette année :



Ministère de l'Économie, de l'Innovation et l'Énergie

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Ministère du Tourisme



Développement économique Canada pour les régions du Québec



Faits saillants de l'année 2024-2025

Au cours de la dernière année, nous avons obtenu de nouveaux mandats, développé des partenariats et mené plusieurs activités de rayonnement.

Nouveaux mandats

- **8,65 M\$ pour améliorer la qualité de l'air et l'environnement sonore** dans lesquels les Québécoises et les Québécois vivent. En septembre 2024, le MELCCFP nous a en effet mandatés pour déployer le Programme de lutte à la pollution atmosphérique et sonore.

L'objectif de ce programme est de soutenir financièrement des projets provenant des municipalités, des communautés autochtones et des entreprises privées afin de diminuer les effets néfastes de ces types de pollution sur l'environnement et la santé de la population du Québec.

- **7,5 M\$ pour soutenir les entreprises dans la phase d'implantation de pratiques d'affaires écoresponsable et de technologies propres.** En vertu d'un soutien qui nous a été octroyé par DEC, l'enveloppe Fonds Écoleader : Soutien spécifique à l'implantation a été mise à la disposition des entreprises à l'automne 2024.
- Nous avons également reçu un mandat des plus stimulants de la part du MELCCFP afin de réaliser un état de situation de l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les entreprises québécoises, comprenant notamment les tendances, les ressources, les outils et l'expertise disponibles pour les entreprises. L'objectif était d'identifier les options les plus pertinentes afin de soutenir les entreprises pour qu'elles agissent en faveur de la biodiversité au Québec.

Renouvellement

- Au tournant de l'année financière, le MEIE a pris la décision de renouveler le Fonds Écoleader jusqu'au 31 mars 2025, avec une contribution de 5 M\$. Cette enveloppe a permis de poursuivre le financement de projets soumis par les entreprises.
- Le mandat de l'Accélérateur de la transition écologique a été renouvelé pour une 2^e phase par la Ville de Québec. Desjardins s'est joint à l'aventure à titre de nouveau partenaire financier.



Des membres de notre équipe réunis en rencontre de travail.

Nouveaux outils

- Dans le but d'améliorer l'expérience des utilisateurs, nous avons opéré une refonte complète du répertoire d'experts du Fonds Écoleader. Avec l'aide d'un architecte de solutions, nous avons lancé la toute nouvelle plateforme, assortie d'un processus d'inscription revu et simplifié. Aussi, nous avons réfléchi et conçu ce nouvel outil de manière qu'il soit évolutif. Des améliorations constantes y seront donc apportées pour le rendre toujours plus pertinent, agréable à consulter et attrayant pour nos utilisateurs et nos partenaires.
- Nous avons également conçu un répertoire d'experts pour le programme Écoemballage+. Regrouper et repérer facilement les experts qui oeuvrent dans ce segment novateur et niché étaient absolument essentiels au bon déroulement du programme.

Lancement d'appels de projets

- **Trois appels de projets ont été lancés dans le Volet 2 d'Écoemballage+, Soutien à l'innovation à portée collective.** Rappelons que ce volet soutient des projets réunissant des cohortes d'entreprises bioalimentaires dans la recherche de solutions visant à améliorer la recyclabilité de leurs emballages.
- Le deuxième appel de projets d'Action-Climat Québec a été lancé à l'été 2024. L'annonce de tous les projets financés au cours de cette phase a également été effectuée en 2024-2025.
- Le Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore (PRPAS) a lancé un premier appel de projets visant le remplacement d'équipements par de nouveaux plus performants à l'automne 2024.

Participation à des comités de sélection

L'expertise de notre équipe a été sollicitée par plusieurs organisations afin que nous participions à des comités de sélection :

- 2 degrés;
- l'Alliance de l'industrie touristique du Québec;
- le Fonds Climat du Grand Montréal;
- Écotech Québec; et
- la Société du Plan Nord.

Participation à des comités consultatifs

De même, des membres de notre équipe ont pris part à des comités consultatifs et groupes de travail avec des organismes phares tels que le Chantier de l'économie sociale, l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC), le Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable (CIRODD), le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et Ouranos.

Créneau d'expertise n°1

Intégration du développement durable en entreprise

Au fil des ans, nous avons développé une expertise unique au Québec pour accélérer l'intégration du développement durable au sein des entreprises et des organisations.

Grâce à notre vaste réseau de partenaires et à une excellente connaissance de l'écosystème d'expertise en développement durable, nous sommes devenus un acteur stratégique dans la transition vers une économie verte.

Que ce soit avec le Fonds Écoleader, qui répond à des enjeux très variés, ou au sein de programmes visant des clientèles plus ciblées, nous travaillons de pair avec nos partenaires pour déployer des mesures efficaces et pour en mesurer l'impact.

Nos programmes

- Fonds Écoleader
- Écoemballage+
- Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore
- Programme de modernisation des équipements de récupération des contenants consignés



Amélie St-Laurent-Samuel avec l'équipe d'Hello Darwin.



Photo tirée d'une vidéo mettant en vedette Tommy Bouillon de l'entreprise Brique Recyc qui a reçu du soutien du Fonds Écoleader.

Soutien aux entreprises dans l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres

Un élan pour les entreprises

Le Fonds Écoleader est une initiative du gouvernement du Québec mise sur pied en 2018. Le programme a eu un succès retentissant et a engendré des impacts durables pour le Québec. Que ce soit pour atteindre nos objectifs environnementaux, pour générer de la richesse ou pour permettre à l'expertise de se consolider, les retombées du Fonds Écoleader sont inestimables.

Un intérêt toujours aussi marqué

Rappelons que le FAQDD a dû annoncer l'arrêt de la réception de demandes de financement au programme en mai 2022, l'enveloppe initiale s'étant écoulee plus rapidement que la durée prévue du programme. Un premier renouvellement d'un an a permis de rouvrir le dépôt de projets grâce au soutien du MEIE et du MELCCFP. Une importante vague de demandes de financement a rapidement afflué, si bien qu'une nouvelle fermeture a été annoncée en octobre 2023.

Une contribution de 5 M\$ du MEIE a permis de réactiver le programme en mai 2024. Après seulement quelques semaines, l'équivalent de l'enveloppe disponible avait été soumis en demandes de financement. Au terme d'un blitz d'analyse, 198 entreprises ont pu recevoir du financement.

De l'aide de DEC pour soutenir l'implantation

En 2023, DEC s'est associé avec le FAQDD pour mener un projet pilote en marge du Fonds Écoleader. Cette première collaboration s'est avérée fructueuse, car à l'automne 2024, nous avons reçu la confirmation d'un soutien de 7,5 M\$ sur 3 ans de la part de DEC pour élaborer une mesure à même le Fonds Écoleader. Cette enveloppe finance de l'accompagnement par un ou des experts dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables ou de technologies propres.

Fonds Écoleader

Programme initial VS Enveloppe de DEC

Études, bilans
et analyses

Plans
d'actions

Accompagnement
préalable à
l'implantation

Accompagnement dans l'implantation

L'enveloppe Fonds Écoleader : Soutien spécifique à l'implantation a été ouverte en octobre 2024. Elle couvre les mêmes thématiques que le programme initial, mais finance des activités différentes. Par exemple :

- Le service-conseil et technique;
- L'encadrement dans la réalisation d'essais ou de projets pilotes;
- L'installation, la mise en service et la calibration de la ou des technologies propres;
- La coordination du projet d'implantation.

L'aventure du Fonds Écoleader se poursuit donc, grâce au soutien financier de DEC, et nous maintenons les discussions avec des partenaires afin de pouvoir couvrir à nouveau l'étape des diagnostics et des plans d'action, ce qui nous permettrait de répondre à une forte demande qui nous provient des entreprises.



Fonds Écoleader

Le programme en bref

Le Fonds Écoleader a reçu différents financements pour soutenir les entreprises dans leurs démarches :

- MEIE : 2018 à 2025
39,4 M\$
- MELCCFP : 2022-2024
3,9 M\$
- DEC : 2022-2027
9,5 M\$

Impacts du programme

- Nombre d'entreprises soutenues
2005
- Nombre de projets financés
1292
- Somme investie par le Fonds Écoleader et les entreprises en cours de projet
198 719 347 \$



Annnonce du soutien de Développement économique Canada pour les régions du Québec

Soutien à l'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires recyclables

Parce qu'il est temps d'emballer autrement !

Depuis mai 2023, le FAQDD opère Écoemballage+, une initiative soutenue financièrement par le MAPAQ. Ce programme de subvention a été conçu pour aider les entreprises bioalimentaires à prendre le virage suscité par la modernisation de la consigne et de la collecte sélective.

En effet, ce nouveau régime a introduit le concept de responsabilité élargie des producteurs, lequel impose à ces derniers d'assumer la responsabilité des emballages et contenants qu'ils mettent en marché après leur fin de vie utile. Les entreprises bioalimentaires doivent donc favoriser l'écoconception de leurs contenants et de leurs emballages afin d'en augmenter la recyclabilité. Les démarches soutenues prennent notamment en compte la capacité des centres de tri de même que les besoins des recycleurs et des conditionneurs québécois.

De plus en plus d'intérêt

Le FAQDD a multiplié les efforts pour faire connaître le programme et ses avantages à ses clientèles admissibles et aux acteurs de l'industrie bioalimentaire.

Par exemple, nous sommes devenus partenaire d'Aliments du Québec, une organisation qui a accueilli le programme à bras ouvert et nous a aidé à le promouvoir. Nous avons également participé à de nombreux événements partout au Québec, offert des webinaires et créé du contenu pratique sur les pages Web consacrées au programme.

Nous avons également conçu et lancé un appel dont l'objectif est de susciter des opportunités de transfert de connaissances et de multiplier les promoteurs de l'écoconception sur le terrain, afin que les entreprises bioalimentaires puissent avoir en main toute l'information nécessaire (contexte réglementaire, démarches à entreprendre, solutions techniques, aides financières, etc.) pour prendre des décisions éclairées et ainsi favoriser leur passage à l'action.



Amélie St-Laurent Samuel et Sophie Labonté ont présenté le programme Écoemballage+ lors de nombreux événements.

Écoemballage+ en bref

- Une enveloppe de **16,5 M\$** répartie sur trois ans.
- Appuie la transition des entreprises bioalimentaires vers les systèmes de collectes et de consignes modernisés.
- Prend fin le 1^{er} décembre ou à l'épuisement de l'enveloppe.

Impacts du programme

- **15 entreprises soutenues** durant le volet 1 : soutien aux entreprises;
- **9 cohortes, 50 entreprises soutenues** durant le volet 2 : soutien à l'innovation à portée collective;
- **6 projets soutenus** durant l'appel de projet en transfert de connaissances.



Pour plus de quiétude

En septembre 2024, le MELCCFP a annoncé qu'il nous octroyait 8,65 M\$ pour soutenir les entreprises, les organismes municipaux et les communautés autochtones dans la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit excessif.

L'exposition à la pollution atmosphérique peut engendrer divers problèmes de santé et des coûts économiques importants. Quant à la pollution sonore, autant l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont conclu à l'existence de plusieurs effets possibles néfastes sur la santé et la qualité de vie.

Que ce soit en remplaçant des équipements en vue qui permettront de diminuer les émissions à la source ou en instaurant des projets de sensibilisation ou de captation de la pollution, des progrès sont toutefois possibles. Ces options peuvent entraîner des répercussions positives non seulement sur la qualité de l'environnement, mais aussi sur la qualité de vie ainsi que sur la santé publique au Québec.

Le programme se décline en 2 volets :

- 1) Remplacement d'équipements par de nouveaux plus performants
- 2) Projets visant une meilleure qualité de l'air ou un environnement sonore plus favorable.

Un appel de projets pour le volet 1 s'est déroulé du 17 octobre au 8 décembre 2024.

Le PRPAS en bref

- Le programme s'adresse aux entreprises, aux organismes municipaux et aux communautés autochtones;
- L'aide financière maximale par projet est de 500 000 \$;
- Elle couvre entre 50 % et 80 % des dépenses admissibles.



Un soutien aux détaillants

En mars 2023, le MELCCFP a annoncé une prolongation pour deux ans du programme d'aide financière visant à moderniser les équipements de récupération des contenants consignés (gobeuses) chez les détaillants du Québec. Celui-ci a donc pris fin le 31 mars 2025.

Cette prolongation a permis de poursuivre l'accompagnement des détaillants dans la transition vers l'élargissement de la consigne.

La modernisation du parc d'appareils de récupération a permis d'améliorer leur efficacité et d'en faciliter la maintenance par les commerçants tout en rendant leur utilisation plus rapide et plus fiable par les citoyens.

Le programme en bref

- S'adressait aux détaillants désirant remplacer ou acquérir un nouvel équipement.
- Offrait une aide financière équivalente au montant le moins élevé entre 7 500 \$ et 65 % du prix d'achat.
- Fin du programme le 31 janvier 2025 ou à l'épuisement de l'enveloppe de 15 M\$.

Impacts du programme

- **669 détaillants** ont modernisé leurs équipements de récupération des contenants consignés;
- **958 machines** remplacées afin de traiter l'aluminium et le plastique;
- **252 machines** ajoutées sur le marché.



Créneau d'expertise n°2

Mobilisation collective et innovation sociale

La mobilisation collective et l'innovation sociale font partie de notre ADN depuis la création du FAQDD, en 2000. Au fil des années, nous avons développé un savoir-faire distinctif afin de soutenir les porteurs de projets dans le déploiement d'initiatives structurantes.

À travers tous nos mandats, notre expertise en changement de comportement permet de mesurer l'impact réel des programmes que nous coordonnons. Ceux-ci visent notamment à susciter l'engagement de la société civile dans la lutte contre les changements climatiques, à accélérer le passage à l'action en matière de transition écologique et à soutenir la transition vers un tourisme plus responsable et durable.

Nos programmes

- Accélérateur de la transition écologique
- Action-Climat Québec
- Destination durable et action concertée

PROGRAMMES



Atelier Tendre la main : rejoindre des publics moins mobilisés au Rendez-vous COMM Climat



La délégation du FAQDD au Rendez-vous COMM Climat

Accélérateur de la transition écologique

Soutenir l'action collective pour un avenir durable à Québec

Axé sur la mobilisation et le passage à l'action des citoyens, des organisations et des entreprises de Québec, l'Accélérateur de la transition écologique est un programme d'aide financière visant à favoriser le déploiement de projets structurants pour accélérer la transition écologique sur le territoire de la ville de Québec.

Pour y arriver, le programme offre un soutien financier et de l'accompagnement aux organismes à but non lucratif, aux coopératives et aux établissements d'enseignement.

Les projets peuvent s'inscrire dans une quinzaine de thématiques liées à la transition écologique, dont l'agriculture urbaine, la biodiversité, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mobilité durable.

L'Accélérateur de la transition écologique est un programme de la Ville de Québec, soutenu financièrement par Desjardins et coordonné par le FAQDD.

L'Accélérateur en bref

- Une enveloppe de **2,5 M\$** pour accélérer la transition écologique à Québec.
- Du financement et de l'accompagnement pour favoriser le passage à l'action des citoyens, des organisations et des entreprises de Québec.

Impacts du programme

- Jusqu'à maintenant, l'Accélérateur a permis de soutenir 11 organismes.



Lancement du projet Symbiose Ville de Québec (CRE Capitale-Nationale)



Lancement du projet Logistique durable et espaces de logistique urbaine partagés à Québec (Coop Carbone)

Soutien à la mobilisation dans la lutte contre les changements climatiques

Depuis 2008, Action-Climat Québec est reconnu comme un levier important pour susciter l'engagement des acteurs de la société civile dans la lutte aux changements climatiques au Québec.

En 2023, le FAQDD s'est vu confier la gestion de la plus récente enveloppe d'Action-Climat Québec, laquelle a donné lieu à deux appels de projets qui ont généré un nombre record de demandes de financement.

Les projets soutenus portent sur des thématiques variées en lien avec la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et l'**adaptation aux changements climatiques**, dont la **mobilité durable**, l'**aménagement du territoire**, l'**économie circulaire**, la **lutte au gaspillage alimentaire** et l'**éducation**.

Dotée d'une enveloppe de 29 M\$, cette nouvelle phase permet de susciter l'engagement des citoyens et des organisations dans la lutte contre les changements climatiques en soutenant le déploiement d'initiatives mobilisatrices émanant de la société civile.



Action-Climat Québec

Action-Climat Québec en bref

- Une enveloppe de **29 M\$** répartie sur 3 ans.
- Le **2^e appel de projets** s'est déroulé du 10 juin au 9 septembre 2024.

Impacts du programme

- À ce jour, le programme a soutenu **128 projets**, pour une enveloppe totale de **65 M\$**.
- Aperçu des projets soutenus dans la phase actuelle :
 - **15** projets nationaux;
 - **14** projets régionaux;
 - **16** projets locaux.



Lancement du projet La mobilité durable propulse l'aérospatiale à Longueuil (Movia)



Lancement du projet Guette ta glace (CRECA)

Mesure de soutien pour un tourisme collectif, responsable et durable

Il y a 3 ans, le ministère du Tourisme, en collaboration avec le MELCCFP, nous a confié 8 M\$ pour la gestion de Destination durable et action concertée, une initiative qui vise à appuyer les entreprises, les organisations à but non lucratif, les entités municipales et les communautés autochtones dans la réalisation de projets collaboratifs et concertés en tourisme durable et responsable.

Cette mesure de soutien s'inscrit dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 et dans le Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025.

Destination durable et action concertée en bref

- Vise à développer et à structurer une **offre touristique complémentaire**, collaborative, adaptée au contexte des changements climatiques et favorable à des retombées économiques, sociales et environnementales positives dans le milieu.
- Cherche à **fédérer les acteurs** des communautés, des MRC ou des secteurs visés **autour de projets touristiques durables et porteurs**.

Impacts du programme

- Le 2^e appel de projets a soutenu la réalisation de 17 initiatives issues de démarches participatives et concertées.
- Grâce au programme, **plus de 120 parties prenantes** se sont concertées afin de réaliser des projets structurants.



Une offre d'accompagnement renouvelée

Au FAQDD, nous sommes reconnus pour le soin que nous apportons aux porteurs de projets de mobilisation que nous soutenons. En effet, à travers les différents programmes que nous avons gérés, nous avons développé une expertise en cette matière. Au cours des derniers mois, nous avons bonifié et actualisé notre formule d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins des organismes que nous soutenons, avec le souci d'adapter notre offre à leur réalité.

Les porteurs de projet d'**Action-Climat Québec**, de l'**Accélérateur de la transition écologique** et de **Destination durable et action concertée** ont pu en bénéficier.

Accompagnement prédépôt

L'accompagnement prédépôt consiste en une offre de soutien en période d'appel de projets pour toute organisation intéressée à déposer un projet. Par des échanges courriels, des appels téléphoniques et des rencontres virtuelles, c'est l'occasion de répondre aux questions relatives à l'admissibilité des projets et des dépenses ainsi qu'aux critères du programme.

Il est également possible d'aller plus en profondeur dans la discussion pour aider l'organisation à se poser les bonnes questions, à peaufiner le modèle logique de son projet, à souligner ce qui pourrait être bonifié ou ce qui ne vaut pas la peine d'être développé.

Le porteur de projet peut également être mis en contact avec d'autres personnes afin que son projet ait de plus grandes chances d'être sélectionné dans le programme d'aide financière.

- Action-Climat Québec : 147 accompagnements prédépôt
- Accélérateur de la transition écologique : 44 accompagnements prédépôt

En soumettant des projets plus alignés avec les objectifs des programmes, les organismes qui ont bénéficié de l'accompagnement prédépôt ont augmenté leurs chances d'obtenir du financement et simplifié le travail de nos analystes.

Accompagnement durant la réalisation des projets

En plus d'offrir une aide financière aux projets, certains de nos programmes visent à consolider l'engagement d'organisations clés dans la transition écologique en les accompagnant dans le déploiement de projets porteurs de changements.

Cette offre d'accompagnement a pour objectifs de soutenir les porteurs et leurs partenaires de mise en oeuvre dans le développement, l'implantation, la réalisation et l'évaluation de leur projet. Les activités du programme d'accompagnement visent aussi à favoriser le réseautage des porteurs de projets afin qu'ils partagent leurs expériences dans une visée d'apprentissages mutuels.

En plus d'un accompagnement personnalisé disponible pour chaque porteur de projet dans les programmes concernés, une offre collective a également été déployée en 2024-2025 :

- **3 portails Web exclusifs**

Plateforme regroupant l'horaire des activités à venir, les enregistrements des webinaires passés, des outils et références utiles;

- **8 activités de formation offertes sur 7 thématiques**

Webinaires et formations en présentiel, sur des thématiques comme le changement de comportement, la pérennisation des impacts et l'évaluation de projets;

- **2 activités de codéveloppement**

Activités tirant profit de l'intelligence collective et de la diversité des expériences, rassemblant des porteurs de projet pour discuter de leurs embûches, de leurs questionnements et de leurs réussites;

- **1 activité de maillage**

Activité de style « speed-dating » visant la création de liens entre différentes organisations dans la visée de créer des partenariats et de mettre sur pied des projets plus structurants;

- **5 fiches thématiques**

Aide-mémoire reprenant les grandes lignes ou les apprentissages essentiels d'une formation thématique.

Créneau d'expertise n°3

Soutien sur mesure aux organisations publiques

Au fil du temps, de nombreux partenaires et collaborateurs ont pu tirer profit de notre expertise dans la réalisation de mandats variés en développement durable.

Notre offre d'accompagnement se décline en plusieurs volets : développement et coordination de programmes d'aide financière, analyse de projets en développement durable dans le cadre de programmes existants, formation de comités de sélection et d'équipes de travail sur les différents enjeux de développement durable ou de changement de comportement, optimisation de l'impact généré par des investissements ou des interventions philanthropiques, etc.

Nos mandats

- Bonification écoresponsable du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (ministère du Tourisme)
- Service d'accompagnement à l'adoption de pratiques durables (Caisse de dépôt et placement du Québec)
- Analyse du contenu écoresponsable des projets déposés dans le cadre du programme Éco-Capitale (Ville de Québec)
- Réalisation d'un état de situation de l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les entreprises québécoises (MELCCFP)

ORGANISATIONS

Perspectives

2025-2026

Le FAQDD émerge d'une période de transformations. La croissance soutenue que nous avons connue, jumelée au nouveau contexte géopolitique et financier, nous ont amenés à faire différents constats.

En cette année de célébration de nos multiples réalisations passées, nous souhaitons nous poser et réfléchir au futur. 2025-2026 sera donc consacrée à mettre en lumière notre impact des 25 dernières années et à se préparer pour nos futurs succès.

■ Réaliser une planification stratégique

■ Poursuivre notre transformation numérique afin d'augmenter notre efficience opérationnelle

■ Consolider nos partenariats et intéresser de nouveaux collaborateurs, notamment au Fonds Écoleader

■ Continuer de mettre en lumière l'offre de service unique du FAQDD auprès de ses différents publics



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable

États financiers

Table des matières

31	États financiers
32	Rapport de l'auditeur indépendant
35	Résultats d'exercice
36	Évolution de l'actif net
37	Bilan
38	Flux de trésorerie
39	Notes complémentaires
46	Annexe A

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

États financiers

31 mars 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Fonds d'action québécois pour le développement durable

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **Fonds d'action québécois pour le développement durable** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La juste valeur du placement comptabilisé à la juste valeur au 31 mars 2025 n'a pu être auditée puisqu'aucun état financier audité n'était disponible pour cette période. Par conséquent, la juste valeur du placement évaluée à 1 124 579 \$ au 31 mars 2025 et le montant de la variation de la juste valeur de 1 002 545 \$ n'ont pas été audités et nous n'avons pas pu déterminer si ces postes auraient dû faire l'objet d'un ajustement. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 26 juillet 2024.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grenier Bonin CPA inc.¹

Boucherville, le 23 juillet 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A138586

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025										2024			
	Autres fonds	CDPQ	Ententes de services	Qualité de l'air et sonore	Action Climat Québec	MELCCFP (DDAC)	Ministère du Tourisme (DDAC-MTO)	Gobeuses	MAPAQ	Fonds Écoleader (DEC)	Fonds Écoleader (MESI)	Fonds d'admini- stration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits														
Amortissement des apports reportés	103 969	55 377	132 318	225 511	12 441 492	2 108 837	2 816 034	(1 241 693)	1 773 838	1 030 917	2 860 709	24 094	22 331 403	11 451 976
Revenus autonomes	-	-	287 135	-	-	-	-	-	-	-	-	11 685	298 820	161 298
	103 969	55 377	419 453	225 511	12 441 492	2 108 837	2 816 034	(1 241 693)	1 773 838	1 030 917	2 860 709	35 779	22 630 223	11 613 274
Charges														
Aide financière	(1 080)	46 475	-	-	11 894 382	1 978 267	2 684 568	(1 275 000)	1 531 104	722 557	1 969 649	-	19 550 922	9 778 707
Frais d'administration (annexe A)	95 617	8 902	288 335	225 511	547 110	130 570	131 466	33 307	242 734	308 360	891 060	26 640	2 929 612	1 836 155
	94 537	55 377	288 335	225 511	12 441 492	2 108 837	2 816 034	(1 241 693)	1 773 838	1 030 917	2 860 709	26 640	22 480 534	11 614 862
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les placements	9 432	-	131 118	-	-	-	-	-	-	-	-	9 139	149 689	(1 588)
Produits (charges) de placements														
Produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45 133	45 133	32 781
Variation de la juste valeur des placements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 002 545)	(1 002 545)	(454 974)
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(957 412)	(957 412)	(422 193)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	9 432	-	131 118	-	-	-	-	-	-	-	-	(948 273)	(807 723)	(423 781)

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2025

			2025	2024
	Investi en immobili- sations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	38 327	2 756 906	2 795 233	3 219 014
Insuffisance des produits sur les charges	(23 246)	(784 477)	(807 723)	(423 781)
Acquisition d'immobilisations	21 857	(21 857)	-	-
Solde à la fin	36 938	1 950 572	1 987 510	2 795 233

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**BILAN**

Au 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	42 155 970	34 922 394
Débiteurs (note 3)	241 509	101 252
Frais payés d'avance	25 994	37 246
Apports à recevoir (note 4)	18 882 278	17 725 372
Placements réalisables à court terme (note 5)	9 168 540	10 419 027
	70 474 291	63 205 291
Apports à recevoir (note 4)	4 059 220	9 061 332
Placements (note 5)	1 124 572	6 318 847
Immobilisations (note 6)	36 938	38 327
	75 695 021	78 623 797
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	267 899	156 529
Aide financière des programmes à payer	14 595 986	11 456 066
Apports reportés (note 8)	44 742 194	64 215 969
	59 606 079	75 828 564
Apports reportés (note 8)	14 101 433	-
	73 707 512	75 828 564
Actif net		
Investi en immobilisations	36 938	38 327
Non affecté	1 950 572	2 756 906
	1 987 510	2 795 233
	75 695 022	78 623 797
Engagements (note 9)		

Approuvé,

Administrateur



Administrateur

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(807 723)	(423 781)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(22 331 403)	(11 451 976)
Amortissement des immobilisations	23 246	16 409
Variation de la juste valeurs des placements	1 002 545	454 974
	(22 113 335)	(11 404 374)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	5 427 485	(1 751 391)
	(16 685 850)	(13 155 765)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(21 857)	(24 457)
Acquisition de placements	(5 543 926)	(13 524 131)
Encaissement de placements échus	10 962 012	23 728 312
	5 396 229	10 179 724
Activités de financement		
Encaissement d'apports reportés	17 022 104	28 025 170
Encaissement d'intérêts réinvestis en apports reportés	1 501 093	869 356
	18 523 197	28 894 526
Variation de l'encaisse	7 233 576	25 918 485
Encaisse au début	34 922 394	9 003 909
Encaisse à la fin	42 155 970	34 922 394

Les éléments sans effet sur la trésorerie comprennent les apports à recevoir compensés par les apports reportés pour un montant de 13 165 791 \$ (54 621 998 \$ en 2024).

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 24 mars 2000 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme a pour objectif d'initier, susciter et soutenir les actions visant à accélérer l'adoption de comportements ou de pratiques favorables au développement durable au Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur l'évaluation des apports à recevoir, l'évaluation de la juste valeur des placements dans la société en commandite, Fonds Cycle Capital I, S.E.C., ainsi que sur la durée de vie estimative des immobilisations.

Constatation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable, que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits d'intérêts affectés sont reportés jusqu'à leur utilisation.

Ventilation des charges

L'organisme présente ses charges par programme. Les charges ventilées sont déterminées en fonction du temps nécessaire à l'administration des projets respectifs. Les enveloppes de frais d'administration sont suivies par programme dans le but d'assurer le respect des limites permises par les ententes de subventions.

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception du placement dans la société en commandite qui est évalué à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de la juste valeur de cet instrument financier sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes à recevoir	5 749	14 110
Intérêts courus	176 478	84 970
Taxes à la consommation	59 282	2 172
	241 509	101 252

4. APPORTS À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
Fonds Écoleader (DEC)	6 214 415	224 217
MAPAQ	-	6 500 000
Ministère du Tourisme et MELFFCP (DDAC)	500 000	500 000
Action Climat Québec	9 000 000	19 000 000
Qualité de l'air	6 760 170	-
Ententes de services (Ville de Québec, PARIT)	442 819	298 862
CDPQ	-	121 332
Autres fonds	-	142 293
Emploi-Québec - Table RH	24 094	-
	22 941 498	26 786 704
Portion à court terme des apports à recevoir	18 882 278	17 725 372
	4 059 220	9 061 332

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

5. PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
Au coût		
Dépôts à terme, portant intérêts à des taux entre 3,45 % et 5,10 %, échéant entre avril 2025 et février 2026	9 168 540	14 443 158
Placement en fidéicommiss	-	3 506
	9 168 540	14 446 664
À la juste valeur		
7 326 108 parts (7 322 603 parts en 2024) du Fonds Cycle Capital I, S.E.C. (participation de 9,11 %)	1 124 572	2 291 210
	10 293 112	16 737 874
Portion réalisable à court terme des placements	9 168 540	10 419 027
	1 124 572	6 318 847

6. IMMOBILISATIONS

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	29 999	25 377	4 622	6 086
Matériel informatique	128 042	95 726	32 316	31 433
Améliorations locatives	4 303	4 303	-	808
	162 344	125 406	36 938	38 327

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Comptes à payer et frais courus	80 355	39 636
Salaires et vacances	167 610	122 401
Charges sociales	19 934	(5 508)
	267 899	156 529

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Solde au début	Montants octroyés au cours de l'exercice	Montants radiés au cours de l'exercice	Intérêts réinvestis au cours de l'exercice	Montants constatés à titre de produits	Solde à la fin à la fin Portion à court terme	Solde à la fin à la fin Portion à long terme
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds Écoleader (MESI)	7 329 388	17 724	-	267 849	(2 860 709)	4 754 252	-
Fonds Écoleader (DEC)	126 965	7 500 000	(144 444)	-	(1 030 917)	5 646 250	805 354
MAPAQ	16 032 267	-	-	394 488	(1 773 838)	2 880 404	11 772 513
Gobeuses	5 056 033	-	-	202 011	1 241 693	6 499 737	-
Ministère du Tourisme et MELFFCP (DDAC)	5 362 191	-	-	262 008	(4 924 871)	699 328	-
Action Climat Québec	28 828 325	-	-	372 587	(12 441 492)	15 923 059	836 361
Qualité de l'air et sonore	-	8 650 000	-	-	(225 511)	8 029 039	395 450
Ententes de services (Ville de Québec, PARIT, Ateliers fauniques)	479 624	441 488	(3 675)	-	(419 453)	206 229	291 755
CDPQ	154 792	-	-	231	(55 377)	99 646	-
Autres fonds	846 385	-	(705 041)	1 919	(139 013)	4 250	-
	64 215 970	16 609 212	(853 160)	1 501 093	(22 629 488)	44 742 194	14 101 433

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

9. ENGAGEMENTS

L'organisme loue des locaux en vertu d'un bail échéant en juin 2030. Les loyers minimums futurs totalisent 152 646 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	29 787
2027	29 586
2028	30 327
2029	31 089
2030	31 857

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir et aux apports à recevoir.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans une société en commandite dont la juste valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer ainsi que l'aide financière des programmes à payer.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

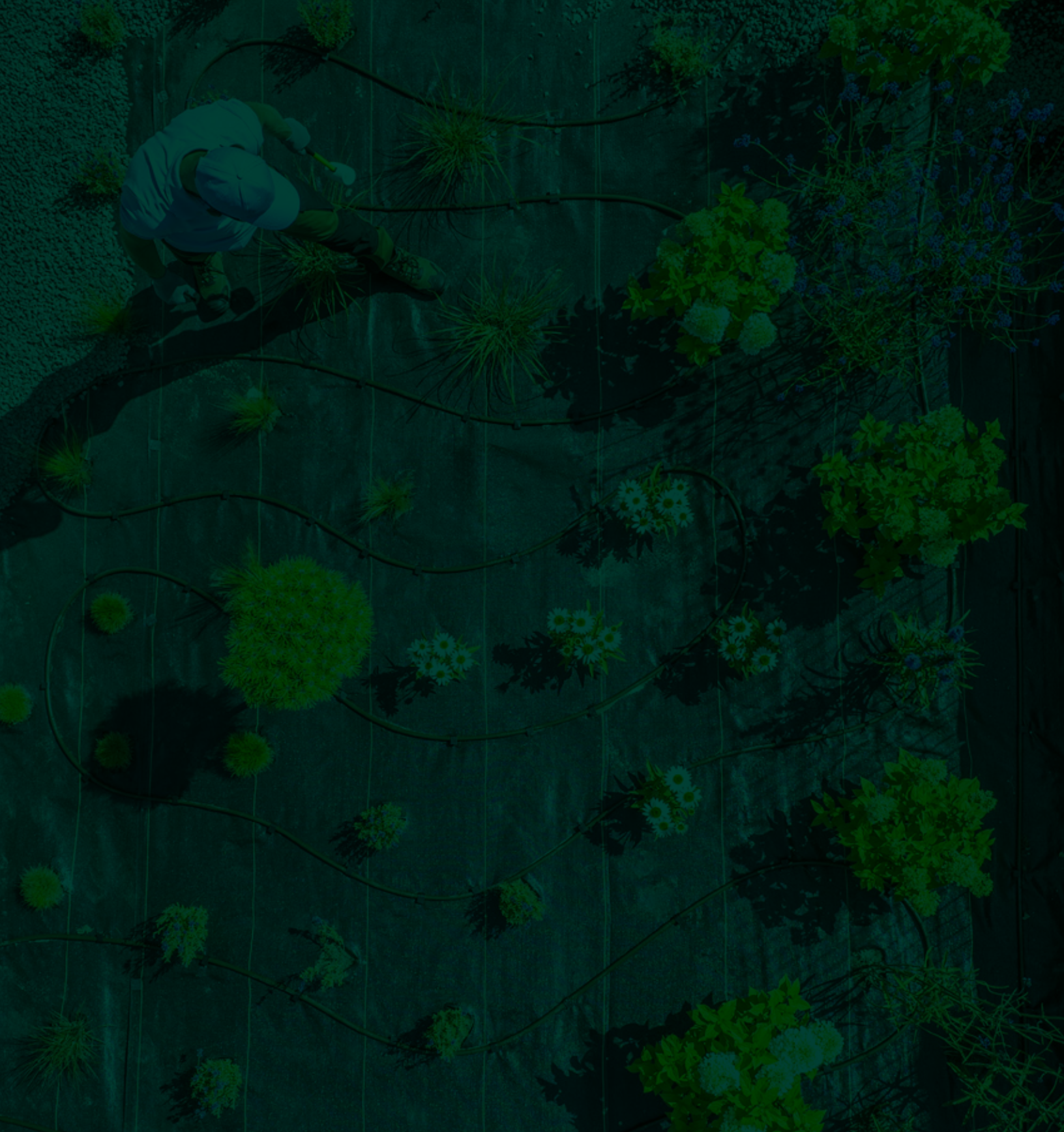
Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation indentique à celle de l'exercice courant.

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025										2024			
	Autres fonds	CDPQ	Ententes de services	Qualité de l'air et sonore	Action Climat Québec	MELCCFP (DDAC)	Ministère du Tourisme (DDAC-MTO)	Gobeuses	MAPAQ	Fonds Écoleader (DEC)	Fonds Écoleader (IMESI)	Fonds d'admini- stration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Annexe A - Frais d'administration														
Salaires et charges sociales	653	8 031	255 399	191 895	475 318	116 941	117 700	30 052	207 727	225 723	564 330	-	2 193 769	1 527 456
Honoraires professionnels	94 964	157	5 590	12 350	9 598	2 313	2 335	596	4 823	20 456	34 172	-	187 354	39 505
Communications	-	-	3 289	3 853	8 028	137	137	-	5 881	31 973	49 948	-	103 246	97 714
Loyer	-	255	8 188	6 207	15 367	3 767	3 803	971	6 717	7 294	19 134	-	71 703	68 076
Frais de bureau et d'administration	-	227	6 799	5 153	13 011	3 128	3 158	807	5 701	6 056	16 795	-	60 835	35 877
Frais de représentation et de formation	-	40	2 940	1 408	14 286	1 465	1 487	154	6 857	2 069	7 391	24 225	62 322	28 575
Télécommunications	-	58	1 849	1 401	3 469	850	858	219	1 516	1 646	4 319	-	16 185	12 176
Assurances	-	51	1 626	1 232	3 051	748	755	193	1 334	1 448	3 799	-	14 237	10 366
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 331	184 969	-	194 300	-
Perte sur programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 415	2 415	-
Amortissement des immobilisations	-	83	2 655	2 012	4 982	1 221	1 233	315	2 178	2 364	6 203	-	23 246	16 409
	95 617	8 902	288 335	225 511	547 110	130 570	131 466	33 307	242 734	308 360	891 060	26 640	2 929 612	1 836 154



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable